

La Ville-aux-Dames

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



Modification n°2

Liste des emplacements réservés

« Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire du 09 juillet 2020 »

Vincent MORETTE,

Président de la Communauté
Touraine-Est Vallées.



atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 56, avenue Marcel Dassault
BP 601 - 37206 Tours cedex 3
Téléphone : 02 47 71 70 70
Télécopie : 02 47 71 97 35
Courriel : atu@atu37.org
www.atu37.org

1. Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 1°, 2°, 3° du code de l'urbanisme

Mode d'emploi

Si votre terrain est touché par un emplacement réservé pour une voie ou un ouvrage public, une installation d'intérêt général ou un espace vert :

- vous repérez, sur les plans au 1/2000è et au 1/5000è, le numéro de référence de cette réserve ;
- vous recherchez dans le tableau ci-après cette référence ;
- ce tableau vous fournit la désignation de l'opération projetée sur cette réserve, sa surface et la collectivité ou le service public destinataire.

NUMERO DE L'EMPLACEMENT RESERVE	DESIGNATION DES OPERATIONS	COLLECTIVITE OU SERVICE PUBLIC AYANT DEMANDE L'INSCRIPTION	SURFACE (en m²)
1	Création d'espaces boisés lieudit La Boisselière	Commune	5 378 m ²
2	Création d'espaces boisés lieudit La Boisselière	Commune	8 515 m ²
3	Création d'espaces boisés lieudit La Boisselière	Commune	20 586 m ²
4	Aménagement du carrefour Bergerot / Balzac	Commune	75 m ²
5	Aménagement d'espaces verts et équipements publics	Commune	20 853 m ²
6	Espaces verts (entretien des sous-bois) bordant l'avenue Marie Curie	Commune	8 661 m ²
7	Espaces verts (entretien des sous-bois) bordant l'avenue Marie Curie	Commune	5 905 m ²
8	Equipements de sports et de loisirs	Commune	7 439 m ²
9	Avenue Jeanne d'Arc : création d'un mail devant les commerces	Commune	1 057 m ²
10	Aménagement du carrefour Delprat/Ségur	Commune	66 m ²
11	Création d'une voie connectée à la rue de la Comtesse de Ségur	Commune	151 m ²
12	Aménagement de carrefour rue Delprat	Commune	47 m ²
13	Aménagement d'espaces publics place du 11 novembre (maison Richefort)	Commune	533 m ²
14	Accès aux Longues Pièces	Commune	163 m ²
15	Accès aux Longues Pièces	Commune	942 m ²

EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO DE L'EMPLACEMENT RESERVE	DESIGNATION DES OPERATIONS	COLLECTIVITE OU SERVICE PUBLIC AYANT DEMANDE L'INSCRIPTION	SURFACE (en m²)
16	Aménagement de voirie impasse Tallien	Commune	1 004 m ²
17	Aménagement de carrefour (hangar Fradet)	Commune	480 m ²
18	Aménagement du carrefour Mado Robin / Eugénie Grandet	Commune	775 m ²
19	Création d'une voie mixte intégrant les circulations douces	Commune	37 343 m ²
20	Aménagement, entretien de voirie	Commune	1 681 m ²
21	Accès à la zone AU "Cinq Arpents"	Commune	236 m ²
22	Accessibilité et entretien du fossé le long du CR n°16	Commune	435 m ²
23	Création d'un écran végétal entre la ZAC des Fougerolles et la zone d'habitat	Commune	12 128 m ²
24	Création d'une aire de stationnement (halte)	Commune	574 m ²
25	Supprimé : modification n°2	/	/
26	Supprimé : modification n°2	/	/
27	Supprimé : modification n°2	/	/
28	Aménagement du carrefour George Sand / rue Louise Michel	Commune	263 m ²
29	Supprimé : modification n°1	/	/
30	Création de voirie rue Adrienne Lecouvreur (emprise 8 m)	Commune	273 m ²
31	Supprimé : modification n°2	/	/
32	Elargissement du carrefour George Sand / Maryse Bastié au droit de l'opération d'aménagement sur les terrains Bardet	Commune	82 m ²

EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO DE L'EMPLACEMENT RESERVE	DESIGNATION DES OPERATIONS	COLLECTIVITE OU SERVICE PUBLIC AYANT DEMANDE L'INSCRIPTION	SURFACE (EN M2)
33	Elargissement voirie au niveau du rond-point Curie / Anne de Bretagne / lieudit Bois Neuf	Commune	74 m2
34	Aménagement d'1 espace public à la Gironnerie	Commune	1 036 m2
35	Supprimé : modification n°2	/	/
36	Aménagement d'un parking	Commune	953 m ²
37	Création de locaux municipaux	Commune	905 m ²

2. Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 4° du code de l'urbanisme

L'article L151-41 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes d'instaurer dans les zones urbaines ou à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit.

Les terrains concernés par ce dispositif sont repérés aux documents graphiques par un sigle PL (Programme de Logements).

Deux espaces sont ainsi identifiés :

► PL1 :

Parcelles concernées :

Ce programme porte sur deux parcelles cadastrées AI 796 et 797, localisées en bordure de la rue George Sand, au Grand Village.

Programme :

Ainsi, 80% de la SHON constructible doivent être consacrés à la réalisation de logements locatifs conventionnés (logements locatifs sociaux).

Le reste de la SHON est consacré à des activités de commerces et de services.

► PL2 :

Parcelles concernées :

- AE 1897
- AE 2138 (pour partie)
- AE 2137

Programme : De 6 à 10 logements locatifs sociaux éventuellement accompagnés de locaux commerciaux ou de services.